

LEMAZURIER HELENE GEORGETTE BRIGITTE

2021-264364

53

Mayenne

Bénéficiaire (LOCATAIRE)

Téléphone	06 75 48 87 30
Mail	NEANT
Deal	PRIME ENVIRONNEMENT / OFEE : [CP3]
Confirmateur	
Source	
Type précarité	Grande précarité
Revenu fiscal	11130,00
Nombre foyers	1,00
Nombre personnes	5,00
Avis fiscal	3021942421330 / 2153a10860816
N° Facture	3102

1,00€

a charge

604 800

cumac



Site

Adresse	LE HAUT TOUCHE BARON 53230 COSSE LE VIVIEN	
Parcelle cadastrale	000/0N/0565	
Zone	H2	
Mode de chauffage	Electricité	
BAR-EN-101	ISO0287 - URSA - MRK 40 (COMBLES) / 280 (R=7) Combles perdus, Déroulé, Pas de contour de trappe, Pas de coffrage/suspension de la VMC, Ecart au feu, Pas de pare vapeur, Pas de membrane d'étanchéité	108m2
BAR-EN-103	ISO0289 - HIRSCH FRANCE - GRAPHIPAN CEE 103 IGNI (SOUS-SOL) / 100 (R=3.10) Sous-sol, Pas de contour de trappe, Pas de coffrage/suspension de la VMC, Ecart au feu, Pas de pare vapeur, Pas de membrane d'étanchéité	60m2

Pose

Date	30/11/2021 08:00
Poseur	equipe1@prime-environnement
Consignes de pose	-

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules.
Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Raison sociale : OFEE	N° de SIREN : 504 668 377
-----------------------	---------------------------

A1/BAR-EN-101 (v.A33.3) : Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture

(*) Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : **23/06/2021**

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : **30/11/2021**

(*) Date de la visite préalable du bâtiment où ont eu lieu les travaux : **23/06/2021**

(*) Date de début des travaux (pose de l'isolant) : **30/11/2021**

Référence de la facture : **3102**

(*) Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

(*) Adresse des travaux : **LE HAUT TOUCHE BARON**

Complément d'adresse : **Parcelle cadastrale 000/0N/0565**

(*) Code postal : **53230**

(*) Ville : **COSSE LE VIVIEN**

(*) Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

(*) Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :

en combles perdus ;

en rampant de toitures

Caractéristiques de l'isolant posé :

(*) Surface d'isolant posé (m²) : **108,00**

(*) Résistance thermique : R (m².K/W) : **7**

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :

(*) Épaisseur (mm) : **280**

L'isolation thermique réalisée a nécessité la mise en place d'un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent :
 Oui Non

A ne remplir que si les marques et références de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

(*) Marque(s) : **URSA**

(*) Référence(s) : **MRK 40**

NB1 : pour la mise en place d'une isolation thermique en comble perdu, la résistance thermique R doit être $\geq 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$. Pour la mise en place d'une isolation thermique en rampant de toiture, la résistance thermique R doit être $\geq 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$.

NB2 : La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

NB3 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.

Pour les opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2020, le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 4 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.

Pour les opérations engagées à compter du 1er janvier 2021, le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 11^e ou du 14^e du I de l'article 1er du décret précité.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous-traitant par exemple) :

(*) Nom :

(*) Prénom :

(*) Raison sociale :

(*) N° SIRET :

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules.

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Raison sociale : OFEE

N° de SIREN : 504 668 377

A2/ BAR-EN-103 (v.A36.4) : Mise en place d'un doublage isolant sur/sous un plancher bas situé entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage ouvert

(*) Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : **23/06/2021**

(*) Date de la visite préalable, par le professionnel, du bâtiment où ont eu lieu les travaux : **23/06/2021**

(*) Date de début des travaux (pose de l'isolant) : **30/11/2021**

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : **30/11/2021**

Référence de la facture : **3102**

(*) Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

(*) Adresse des travaux : **LE HAUT TOUCHE BARON**

Complément d'adresse : **Parcelle cadastrale 000/0N/0565**

(*) Code postal : **53230**

(*) Ville : **COSSE LE VIVIEN**

(*) Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

Caractéristiques de l'isolant posé :

(*) Surface d'isolant posé (m²) : **60,00**

(*) Résistance thermique R (m².K/W) : **3.10**

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :

(*) Épaisseur (mm) : **100**

L'isolation thermique réalisée a nécessité la mise en place d'un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent :
 Oui Non

A ne remplir que si les marques et références de l'isolant mis en place ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

(*) Marque(s) : **HIRSCH FRANCE**

(*) Référence(s) : **GRAPHIPAN CEE 103 IGNI**

NB1 : pour l'isolation thermique d'un plancher bas, la résistance thermique R doit être $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$.

NB2 : la résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

NB3 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que la résistance thermique R globale et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.

Pour les opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2020, le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 3 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.

Pour les opérations engagées à compter du 1er janvier 2021, le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 15^e du I de l'article 1er du décret précité.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous-traitant par exemple) :

(*) Nom :

(*) Prénom :

(*) Raison sociale :

(*) N° SIRET :

B/ Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie

(*) Nom du signataire : **LEMAZURIER**

Prénom du signataire : **HELENE GEORGETTE BRIGITTE**

(*) Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :

(*) Raison sociale du bénéficiaire :

(*) Numéro SIREN du bénéficiaire :

A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case :
(mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).

(*) Fonction du signataire : **LOCATAIRE**

(*) Adresse : **LE HAUT TOUCHE BARON**

Compléments d'adresse :

(*) Code postal : **53230**

(*) Ville : **COSSE LE VIVIEN**

Pays :

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : **06 75 48 87 30**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Courriel : **NEANT**

(indiquer : « néant » si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :

Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;

Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

Le bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que **OFEE** m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;
- que je fournirai exclusivement à **OFEE** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci ;
- que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L. 229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ;
- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Fait à : **COSSE LE VIVIEN**

(*) Le **20/11/2021**

(*) Signature du bénéficiaire

Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant

C/ Professionnel ayant mis en oeuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'oeuvre

(*) Nom du signataire : **BELBAZ**
(*) Fonction du signataire : **Président**
(*) Raison Sociale : **PRIME ENVIRONNEMENT**
Numéro SIRET : **85236951100013**
(*) Adresse : **202 RUE DES PYRAMIDES**
Code postal : **91000**
Ville : **EVRY COURCOURONNES**

Prénom du signataire : **Adam**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : **0971076090**
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Courriel : **contact@prime-environnement.com**
(indiquer : « néant » si le professionnel ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) En tant que représentant de l'entreprise :

ayant mis en oeuvre ; ou

ayant assuré la maîtrise d'oeuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que je fournirai exclusivement à **OFEE** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en oeuvre cette opération ;
- que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à **EVRY COURCOURONNES**

(*) Le 30/11/2021

(*) Cachet et signature du professionnel

PRIME ENVIRONNEMENT

202 Rue des Pyramides
91000 Evry-Courcouronnes
R.C.S. Evry: 852 369 511

R1/ Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération

(*) Nom du signataire : **LEMAZURIER**
(*) Adresse : **LE HAUT TOUCHE BARON**
Compléments d'adresse :
(*) Code postal : **53230**
(*) Ville : **COSSE LE VIVIEN**
Pays :

Prénom du signataire : **HELENE GEORGETTE BRIGITTE**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : **06 75 48 87 30**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Courriel : **NEANT**

(indiquer : « néant » si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs ou égaux aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes :

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux :

(*) Nom(s) et prénom(s) du (des) premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux :

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes : **5**

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux :

(*) Nom(s) et prénom(s) du (des) premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux :

Tableau A

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	20 593	14 879
2	30 225	21 760
3	36 297	26 170
4	42 381	30 572
5	48 488	34 993
Par personne supplémentaire	+ 6 096	+ 4 412

Tableau B

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	25 068	19 074
2	36 792	27 896
3	44 188	33 547
4	51 597	39 192
5	59 026	44 860
Par personne supplémentaire	+ 7 422	+ 5 651

Fait à : Cosse Le Vivien

(*) Le 30/11/2021

(*) Signature du bénéficiaire

Mentions finales

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques pour le ministère chargé de l'énergie, sous la responsabilité de la Direction générale de l'énergie et du climat, destinés au contrôle des demandes de certificats d'économies d'énergie (CEE) et à évaluer le dispositif des CEE. Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être contacté, à l'initiative du ministère chargé de l'énergie, pour l'évaluation ou la réalisation d'un contrôle sur place de la bonne réalisation de l'opération. En signant le présent document, vous reconnaissiez votre consentement au traitement de vos données.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de traitement de ces données à l'adresse suivante :

Direction générale de l'énergie et du climat, Ministère de la transition écologique et solidaire, 92055 La Défense Cedex

ou par courriel : cee@developpement-durable.gouv.fr ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Si vous estimez, après avoir contacté le responsable de traitement ou le délégué indiqué ci-dessus, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez également la possibilité d'adresser une réclamation relative aux traitements mis en oeuvre à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les informations recueillies font l'objet de traitements de données ayant pour finalités la constitution et le dépôt de dossiers de demandes de CEE auprès du Pôle National CEE. La base légale de ces traitements repose sur l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie. Le responsable de traitement est la société OFEE, N° SIREN 504 668 377, 16 Boulevard Garibaldi 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. OFEE a nommé un Délégué à la Protection des Données Personnelles que le Bénéficiaire peut contacter à l'adresse suivante : dpo-ofee@leyton.com.

La durée de conservation des données personnelles collectées sera définie en accord avec les obligations légales s'appliquant au dispositif de Certificats d'Economie d'Energie. Les données à caractère personnel collectées peuvent être transmises à des sociétés du Groupe Leyton, aux partenaires en charge de la réalisation des travaux d'économies d'énergie et au Pôle Nationale des Certificats d'Energie. Ces destinataires peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne sur la base de clauses contractuelles, rédigées selon le modèle adopté par la Commission européenne. Conformément aux dispositions légales applicables, le Bénéficiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui peut être exercés à tout moment, en adressant une demande à l'adresse suivante : dpo-ofee@leyton.com, en joignant un justificatif d'identité valide. Le Bénéficiaire dispose par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr

De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7) :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié."

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : LEMAZURIER

Adresse : LE HAUT TOUCHE BARON

Prénom : HELENE GEORGETTE BRIGITTE

Code postal : 53230 ... Commune COSSE LE VIVIEN

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
- autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
- un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune Code postal :
dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (I de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à COSSE LE VIVIEN, le 23/06/2021....

Signature du client ou de son représentant :



¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ☺.



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec **OFEE**, la société **PRIME ENVIRONNEMENT** s'engage à vous apporter une prime ECOFEE d'un montant de 2410,56 euros ;

dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération) :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Isolation des combles ou de toiture	BAR-EN-101	<ul style="list-style-type: none">✓ Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement des travaux.✓ Le professionnel mettant en œuvre les travaux est certifié RGE✓ Le professionnel réalisant les travaux effectue au plus tard avant l'établissement du devis, une visite technique du bâtiment✓ La résistance thermique R de l'isolant installé est supérieur ou égale à :<ul style="list-style-type: none">- 7 m².K/W (comble perdu)- 6 m².K/W (rampant toiture)✓ La résistance thermique de l'isolant est évaluée selon la norme :<ul style="list-style-type: none">- NF EN 12664, 12667 ou 12939 (isolants non réfléchissants)- NF EN 16012+A1 (isolants réfléchissants)✓ Délai de 7 jours francs entre la date d'engagement et la date de début des travaux (pose de l'isolant)✓ Mise en place d'un pare-vapeur si nécessaire (à déterminer par le professionnel lors de la visite préalable)

au bénéfice de :

Nom et prénom du bénéficiaire : LEMAZURIER HELENE GEORGETTE BRIGITTE

Adresse du bénéficiaire : LE HAUT TOUCHE BARON, 53230 - COSSE LE VIVIEN

De façon optionnelle son téléphone et son adresse email : 06 75 48 87 30 - NEANT

Offre de prime coup de pouce valable pour tous travaux engagés (devis signé) jusqu'au 30/06/2021 et achevés au plus tard le 30/09/2021.

Date de cette proposition : 23/06/2021

Signature : [Signature manuscrite ou générique du partenaire]

Date et signature du bénéficiaire : [Client]

23/06/2021

⚠️ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

<http://www.coupdepouce-confortenergie.fr>

0 805 299 901

Service à appeler
gratuit

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr>

Tel. : 0 808 800 700

Service gratuit
à petit appel

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'Article L611-1 du Code de la consommation) : **AME CONSO** - par courrier à «AME Conso, 11 place Dauphine – 75001 PARIS » ou depuis le site internet : <https://www.mediationconso-ame.com>



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec **OFEE**, la société **PRIME ENVIRONNEMENT** s'engage à vous apporter une prime ECOFEE d'un montant de 1339,20 euros ;

dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération) :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Isolation d'un plancher bas	BAR-EN-103	<ul style="list-style-type: none">✓ Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement des travaux.✓ Le professionnel mettant en œuvre les travaux est certifié RGE✓ Le professionnel réalisant les travaux effectue au plus tard avant l'établissement du devis, une visite technique du bâtiment✓ La résistance thermique R de l'isolant installé est supérieur ou égale à 3 m².K/W✓ La résistance thermique de l'isolant est évaluée selon la norme :<ul style="list-style-type: none">- NF EN 12664, 12667 ou 12939 (isolants non réfléchissants)- NF EN 16012+A1 (isolants réfléchissants)✓ Délai de 7 jours francs entre la date d'engagement et la date de début des travaux (pose de l'isolant)✓ Mise en place d'un pare-vapeur si nécessaire (à déterminer par le professionnel lors de la visite préalable)

au bénéfice de :

Nom et prénom du bénéficiaire : LEMAZURIER HELENE GEORGETTE BRIGITTE

Adresse du bénéficiaire : LE HAUT TOUCHE BARON, 53230 - COSSE LE VIVIEN

De façon optionnelle son téléphone et son adresse email : 06 75 48 87 30 - NEANT

Offre de prime coup de pouce valable pour tous travaux engagés (devis signé) jusqu'au 30/06/2021 et achevés au plus tard le 30/09/2021.

Date de cette proposition : 23/06/2021

Signature : [Signature manuscrite ou générique du partenaire]



Date et signature du bénéficiaire : [Client]

23/06/2021

⚠️ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

<http://www.coupdepouce-confortenergie.fr>

0 805 299 901

Service & appel gratuit

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr>

Tel. : 0 808 800 700

Service à toute heure

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'Article L611-1 du Code de la consommation) : **AME CONSO** - par courrier à «AME Conso, 11 place Dauphine – 75001 PARIS » ou depuis le site internet : <https://www.mediationconso-ame.com>



Devis 2021-06-33846 du 23/06/2021

Unité monétaire : Euro / €
 Numéro de dossier : 2021-264364
 Client téléphone : 06 75 48 87 30
 Client mail : NEANT

Adresse des travaux : LE HAUT TOUCHE BARON, 53230 COSSE LE VIVIEN
 Posé par : Matériel(s) fourni(s) et mis en place par nos soins
 Visite technique : Réalisée le 23/06/2021 par notre entreprise

LEMAZURIER HELENE GEORGETTE BRIGITTE

LE HAUT TOUCHE BARON
53230 COSSE LE VIVIEN

Total H.T	3 555,22
Total TVA 5,50%	195,54
Total T.T.C	3 750,76
Prime ECOFEE dans le cadre du dispositif des CEE	-3 749,76
Reste à payer	1,00

Détail

	Quantité	PU TTC	Total TTC
BAR-EN-101 : Mise en place d'une isolation en combles perdus			
• Isolant à dérouler • Produit laine de verre, Marque URSA, Référence MRK 40 • Epaisseur avant tassement 280mm, Résistance 7 m2.K/W • ACERMI 02/083/012, Norme NF EN 13162+A1 • l'installation de caches spot n'est pas requise , le coffrage / suspension de la VMC n'est pas requis , mise en place d'un écart au feu autour de tous dispositifs générant de la chaleur, la mise en place d'un contour de trappe n'est pas requise , la mise en place d'un pare-vapeur n'est pas requise , la mise en place d'une membrane d'étanchéité n'est pas requise	108,00 m ²	22,32	2 410,56
BAR-EN-103 : Isolation d'un plancher bas sur plafond de sous sol			
• Produit Polystyrène expansé, Marque HIRSCH FRANCE, Référence GRAPHIPAN CEE 103 IGN1 • Epaisseur 100mm, Résistance 3.10 m2.K/W • ACERMI 03/081/361, Norme NF EN 13163:2012+A2:2016 • l'installation de caches spot n'est pas requise , le coffrage / suspension de la VMC n'est pas requis , mise en place d'un écart au feu autour de tous dispositifs générant de la chaleur, la mise en place d'un contour de trappe n'est pas requise , la mise en place d'un pare-vapeur n'est pas requise , la mise en place d'une membrane d'étanchéité n'est pas requise	60,00 m ²	22,32	1 339,20
Frais de dossier	1,00	1,00	1,00

Termes et conditions

Le présent devis inclut la PRIME ECOFEE d'un montant de 3 749,76€ versée par OFEE pour la valorisation des opérations éligibles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Apposer date et signature précédées de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord, avant l'exécution des travaux"

Mention : *CET APPAROUVE bon pour
ACCORD AVANT L'EXECUTION DES
TRAVAUX*

A : *COSSE LE VIVIEN*
Le : *23/06/2021*

Signature :



Facture 3102 du 30/11/2021

Unité monétaire : Euro / €
Numéro de dossier : 2021-264364
Client téléphone : 06 75 48 87 30
Client mail : NEANT

LEMAZURIER HELENE GEORGETTE
BRIGITTE

LE HAUT TOUCHE BARON
53230 COSSE LE VIVIEN

Adresse des travaux : LE HAUT TOUCHE BARON, 53230 COSSE LE VIVIEN, parcelle cadastrale 000/ON/0565
Posé par : Matériel(s) fourni(s) et mis en place par nos soins
Visite technique : Réalisée le 23/06/2021 par notre entreprise

Total H.T	3 555,22
Total TVA 5,50%	195,54
Total T.T.C	3 750,76
Prime ECOFEE dans le cadre du dispositif des CEE	-3 749,76

Reste à payer 1,00

Détail

	Quantité	PU TTC	Total TTC
BAR-EN-101 : Mise en place d'une isolation en combles perdus			
• Isolant à dérouler			
• Produit laine de verre, Marque URSA, Référence MRK 40			
• Epaisseur avant tassement 280mm, Résistance 7 m2.K/W			
• ACERMI 02/083/012, Norme NF EN 13162+A1			
• l'installation de caches spot n'est pas requise, le coffrage / suspension de la VMC n'est pas requis, mise en place d'un écart au feu autour de tous dispositifs générant de la chaleur, la mise en place d'un contour de trappe n'est pas requise, la mise en place d'un pare-vapeur n'est pas requise, la mise en place d'une membrane d'étanchéité n'est pas requise	108,00 m ²	22,32	2 410,56
BAR-EN-103 : Isolation d'un plancher bas sur plafond de sous sol			
• Produit Polystyrène expansé, Marque HIRSCH FRANCE, Référence GRAPHIPAN CEE 103 IGNI			
• Epaisseur 100mm, Résistance 3.10 m2.K/W			
• ACERMI 03/081/361, Norme NF EN 13163:2012+A2:2016			
• l'installation de caches spot n'est pas requise, le coffrage / suspension de la VMC n'est pas requis, mise en place d'un écart au feu autour de tous dispositifs générant de la chaleur, la mise en place d'un contour de trappe n'est pas requise, la mise en place d'un pare-vapeur n'est pas requise, la mise en place d'une membrane d'étanchéité n'est pas requise	60,00 m ²	22,32	1 339,20
Frais de dossier	1,00	1,00	1,00

Termes et conditions

Cette offre inclut la prime ECOFEE de 3 749,76€ offerte par la société OFEE, pour la valorisation des opérations éligibles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Devis n° 2021-06-33846 du 23/06/2021
Date de fin des travaux le 30/11/2021
Facture acquittée le 30/11/2021

Page 1 / 1



Visite technique du 23/06/2021

Réalisée avant l'établissement du devis

Tel. client : +33 6 75 48 87 30

Mail client : NEANT

Visite technique réalisée par notre entreprise

**LEMAZURIER HELENE GEORGETTE
BRIGITTE**

LE HAUT TOUCHE BARON
53230 COSSE LE VIVIEN

Adresse des travaux	LE HAUT TOUCHE BARON 53230 COSSE LE VIVIEN
Nature occupation	Locataire
Type de chauffage	Electricité
Type de logement	Maison individuelle
Parcelle cadastrale	000/0N/056S
Surface habitable (m ²)	
Superficie au sol (m ²)	

COMBLES

Surface (m ²)	108,00		
VMC	Suspendue	Cheminée	Conduit sans contour
Volume chauffé	Non	Dessus volume chauffé	Oui
Isolant existant	Déroulé	Epaisseur (cm)	15,00
Accès	Trappe (avec contour)	Hauteur détuillage (cm)	-
Circulable	Non	Encombré	Non
Type de sol	Poutre	Spots	0,00
Type charpente	Traditionnelle	Etat charpente	Bon état
Faux plafond	Aucun		-
Compte-rendu	Isolation 108,00m ² : Combles perdus, Déroulé, Pas de contour de trappe, Pas de coffrage/suspension de la VMC, Ecart au feu, Pas de pare vapeur, Pas de membrane d'étanchéité URSA - MRK 40 - 280		

PLANCHER BAS - SOUS SOL

Surface (m ²)	60,00	Décalissemant (m ²)	-
Volume chauffé	Non	Dessous volume chauffé	Oui
Isolant existant	Non isolé	Epaisseur (cm)	-
Plafond	Parpaing	Hauteur (cm)	210,00
		Précision	
Circulable	Oui	Encombré	Non
Canalisations	1 - peu nombreuses	Points lumineux	-

A : *COSSE LE VIVIER*
Le : *23/06/2021*

Signature :

Page

1 / 2



Compte-rendu

Isolation 60,00m² : Sous-sol, Pas de contour de trappe, Pas de coffrage/suspension de la VMC, Ecart au feu, Pas de pare vapeur, Pas de membrane d'étanchéité
HIRSCH FRANCE - GRAPHIPAN CEE 103 IGNI = 100



Attestation de Fin de Travaux

Je soussigné :

Nom : LEMAZURIER
Prénom : HELENE GEORGETTE BRIGITTE
Téléphone : 06 75 48 87 30
Adresse travaux : LE HAUT TOUCHE BARON

Code Postal : 53230
Ville : COSSE LE VIVIEN

J'atteste de :

- L'achèvement total des travaux d'isolation thermique.
- Les travaux effectués respectent les règles générales d'isolation thermique par l'intérieur.
- Les informations indiquées dans le dossier sont correctes.
- Les matériaux suivants ont été posés :

BAR-EN-101 Isolation de combles ou de toitures : 108,00m² - URSA - MRK 40 (COMBLES) / 280 (R=7)

BAR-EN-103 Isolation d'un plancher bas : 60,00m² - HIRSCH FRANCE - GRAPHIPAN CEE 103 IGNI (SOUS-SOL) / 100 (R=3.10)

Parcelle : 000/000/0565

Je donne mon avis sur la qualité de la prestation :

	++	+	-	--
L'Equipe	✓			
L'installation (Matériaux, Pose)	✓			
La propreté après le chantier	✓			
La durée des travaux	✓			
Impression générale	✓			

Fait à : COSSE LE VIVIEN

Le : 30/11/2021

Signature du déclarant :

L'administration fiscale certifie l'authenticité du document présenté pour les données suivantes :
Impôt 2021 sur les revenus de l'année 2020

	Déclarant 1	Déclarant 2
Nom	LEMAZURIER	LEMAZURIER
Nom de naissance	MUS	LEMAZURIER
Prénom(s)	HELENE GEORGETTE BRIGITTE YOHANN LUCIEN	
Date de naissance	20/01/1994	12/11/1984
Adresse déclarée au 1 ^{er} janvier 2021	LE HAUT TOUCHE BARON 53230 COSSE LE VIVIEN	
Date de mise en recouvrement de l'avis d'impôt	31/07/2021	
Date d'établissement	26/07/2021	
Nombre de part(s)	4.00	
Situation de famille		Marié(e)s
Nombre de personne(s) à charge	3	
Revenu brut global	11 130 €	
Revenu imposable	11 130 €	
Impôt sur le revenu net avant corrections	Non imposable	
Montant de l'impôt	Non imposable	
Revenu fiscal de référence	11 130 €	

[Nouvelle recherche](#)

© Ministère de l'Économie et des Finances

Numéro fiscal : 3021942421330
Référence avis : 2153a10860816

Questionnaire

Madame / Monsieur, vous avez bénéficié de travaux d'isolation financés par l'entreprise OFEE dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Nous vous adressons ce questionnaire, **à compléter à la fin des travaux**, afin de recueillir votre avis sur la prestation réalisée par notre partenaire.

Vous pourrez également être contacté par notre service client par mail ou téléphone dans le cadre d'une seconde enquête quelques semaines après la réalisation des travaux ayant pour but d'apprécier la durabilité de l'installation et un retour sur votre confort.

Un organisme de contrôle indépendant mandaté par notre société ou le partenaire pourra éventuellement vous contacter afin de réaliser avec votre consentement une visite de contrôle de votre installation.

J'atteste que :

- J'ai reçu un exemplaire de mon devis que j'ai signé
- J'ai reçu un exemplaire du document « Cadre de contribution » (en-tête OFEE) que j'ai signé
- J'ai bien signé une attestation sur l'honneur 'Cadre B'
- J'ai reçu un exemplaire de ma facture et/ou le partenaire me transmettra en suivant une facture par Email ou par courrier et m'en a informé
- Le partenaire ne m'a pas démarché de manière abusive par téléphonique

Signature du bénéficiaire

